



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

notation

Question écrite n° 101641

Texte de la question

M. Alain Suguenot interroge Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les mentions sur les bulletins scolaires. Dans de nombreux collèges, ces mentions ("compliments", "félicitations"...) ont été supprimées par les conseils d'administration. Certains enseignants des collèges concernés en arrivent ainsi à être obligés de contourner ce dispositif en rédigeant des appréciations comme « le conseil de classe vous félicite ». Il lui demande ainsi sur quelle base un conseil d'administration peut décider de la suppression ou non de telles dispositions et/ou s'il s'agit d'une orientation décidée par le ministère de l'éducation nationale.

Données clés

Auteur : [M. Alain Suguenot](#)

Circonscription : Côte-d'Or (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101641

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 décembre 2016](#), page 10629

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)